

Guide sur les demandes de transfert de valeurs mobilières (primes acquittées en valeurs mobilières)

– SEB Life International

SEB Life International (la « Compagnie ») propose une gamme de placements internationaux « Portfolio » adossés à des contrats d'assurance vie. Ces contrats donnent aux investisseurs la liberté de choisir parmi une large gamme de placements collectifs (ainsi que des titres vifs d'actions, obligations et espèces dans certaines juridictions).

Il arrive parfois que les souscripteurs qui détiennent déjà des actifs par ailleurs souhaitent les lier à leur contrat. Cela est possible en fonction de la juridiction de résidence du souscripteur et également de la nature des actifs. Veuillez noter qu'il est impossible de racheter des actifs liés à un contrat (rachat de valeurs mobilières) pour les transférer vers des tiers.

La Compagnie est le propriétaire légal et réel de l'ensemble des actifs liés au contrat. En règle générale, elle accepte que soient transférés les actifs du contrat sous réserve des Irish Asset Admissibility Rules (« Règles irlandaises d'admissibilité des actifs ») et de la Permitted Assets and Exchanges Policy (« Politique relative aux actifs admissibles et aux échanges ») de la Compagnie (disponible sur www.seb.ie).

La Compagnie classe les actifs selon trois grandes catégories lorsqu'elle examine les demandes de transfert de valeurs mobilières. Cette classification a pour objet d'aider les souscripteurs à déterminer si la demande de transfert est susceptible d'être acceptée, le degré de complexité du transfert, sa durée éventuelle et son coût estimé. Veuillez noter que des complications et des délais inattendus peuvent survenir et que la Compagnie se réserve le droit de reclasser ou de rejeter un ou plusieurs transferts en cas de difficulté.

Aucune demande de transfert ne peut être examinée si l'actif concerné n'est pas inscrit au nom du souscripteur du contrat. Il sera demandé une copie certifiée conforme¹ du relevé de compte du client où figureront les actifs détenus au nom du souscripteur. Les transferts en provenance de tiers ne sont pas pris en compte.

Un formulaire SEB Life International de demande de transfert de valeurs mobilières doit être rempli pour chaque demande de transfert.

¹Pour de plus amples renseignements sur la certification des documents, veuillez vous reporter aux SEB Life International Anti Money Laundering (AML) Guidelines (« Guide SEB Life International sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ») disponibles sur www.seb.ie

Catégorie	Nature de l'actif	Degré de complexité et coût estimés du transfert	Durée estimée du transfert	Mécanisme de transfert
A	<ul style="list-style-type: none"> • Actions détenues sous forme électronique au nom du client par un établissement financier ou un dépositaire • Fonds communs de placement, négociés ou non, (p. ex. OPCVM), lorsque SEB Life International détient déjà un compte • Obligations structurées 	Simple : 35 € par actif	3-5 jours ouvrables en cas de transfert électronique des actions 2-4 semaines pour les fonds communs de placement (<i>cotés ou non</i>)	Formulaire de transfert d'actions
B	<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés en commandite simple (<i>uniquement s'il existe une convention de gestion discrétionnaire</i>) • Actifs non courants qu'il est nécessaire de vérifier 	Complex - €100 per asset	90 jours (<i>sous réserve des écarts liés aux tiers</i>)	À confirmer par SEB Life International

En règle générale, les actifs suivants ne seront pas acceptés

- C
- Actions détenues sous forme de certificats
 - Actions détenues dans le cadre d'un plan de rémunération du personnel
 - Actions détenues auprès de registres nominatifs (p. ex. Computershare)
 - Actifs non liquides/fonds suspendus/actifs en difficulté
 - Fonds détenus dans des comptes d'épargne individuels
 - Dépôts structurés

Suggestions destinées à accélérer le processus :

- La demande de transfert de valeurs mobilières doit inclure les coordonnées personnelles complètes de la personne à contacter au service clientèle de l'établissement chargé du transfert (dépositaire actuel) et pas uniquement le numéro de téléphone du standard.
- Le formulaire de proposition et celui concernant la prime additionnelle doivent être entièrement renseignés et fournis, ainsi que les documents connexes.
- Une copie des instructions envoyées à l'établissement chargé du transfert doit être communiquée à SEB Life International.
- Le formulaire de transfert de valeurs mobilières doit être renseigné, signé et daté sur les deux pages. L'original doit être adressé à SEB Life International.
- Il doit également être fourni à SEB Life International la copie certifiée conforme du relevé bancaire du client indiquant que les actifs sont détenus en son nom.
- Veiller à ce que l'établissement chargé du transfert détienne les documents actualisés de lutte contre le blanchiment des capitaux concernant le client demandant le transfert des valeurs mobilières.

- Doivent également être fournis à SEB Life International le ou les codes ISIN du ou des actifs. Le prospectus du fonds et/ou les coordonnées du fournisseur d'actifs peuvent également être demandés.

Nous vous recommandons de consulter votre intermédiaire avant de décider de déposer une demande de transfert de valeurs mobilières (prime acquittée en valeurs mobilières).

Remarque: SEB Life International ne propose aucun conseil en matière de fiscalité ni de placements. Nous vous recommandons vivement de rechercher auprès de juristes voir de fiscalistes professionnels indépendants des conseils adaptés à votre situation personnelle avant de demander un transfert de valeurs mobilières.

Adresse postale : SEB Life International, Bloodstone Building, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.
Standard : +353 1 487 07 00
Fax : +353 1 487 07 04
Courrier électronique : sales@seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes en avril 2016 mais sont susceptibles d'être modifiées.